

PLATEFORME REVENDICATIVE

Du problème de lotissement dans l'arrondissement 06

- 1- Suite à la lever de la suspension, faire l'état des lieux sur le terrain en comparaison avec le plan existant au niveau de la mairie;
- 2- Vérification des documents de parcelle par une commission composée des OSC et de la mairie pour déceler les faux documents ;
- 3- Annulation des fiches d'attribution de parcelle délivrées ou de positionnement faite depuis la mise en vigueur jusqu'à la lever la lever de la suspension ;
- 4- Fermeture de tous les grands trous qui sont dans l'arrondissement et les bornés s'il y a lieu ;
- 5- De classification certaine réserves administratives et fonciers et surtout de la bande verte qui risque de devenir une zone d'insécurité pour la population, en faire des parcelles pour solutionner un peu le problème ;
- 6- Faire la lumière sur les réserves déclarées, parcellées et vendues abusivement et les restituer aux communautés ;
- 7- Recensement des parcelles transformées en réserve et les réattribuer, c'est-à-dire les terrains ou les bornes ont été déterrés pour en faire des réserves dans le but de le vendre à un tiers ;
- 8- Mise en place d'une commission d'attribution composée des OSC et des agents de la mairie, du ministère et autre pour une meilleure transparence dans le lotissement;
- 9- Attribution effective des parcelles aux résidents, aux déguerpis et à tous ceux qui ont droit et qui ont été lésés lors de l'ensemble des lotissements de l'arrondissement ;
- 10- Utilisation des premiers registres des recensements des résidents pour les attributions s'y a lieu ;